

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 avril 2013

DCM N° 13-04-07

Objet : Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif Envie d'Agir.

Rapporteur : Mme MEDOC, Conseillère Municipale

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir quatre projets au titre du dispositif Envie d'Agir, sous condition d'attribution d'une bourse par les jurys compétents, pour un montant total de **4 500 €**.

Sébastien FREUND : « l'artisan-menuisier itinérant » - économie sociale et solidaire

Suite à la création d'une association en 2009 proposant des ateliers pédagogiques dans le domaine de la menuiserie, Sébastien travaille actuellement à la mise en œuvre d'un projet de menuiserie itinérante orientée vers la rénovation et alimentant des chantiers participatifs. Le coût total de l'opération est de 17 940 €. Il est proposé la prise en charge de la Bourse Envie d'Agir pour un montant de **1 000 €**.

Manon CARRE : « partage ton frigo » - économie sociale et solidaire

Accompagnée de cinq partenaires, Manon propose la mise en place d'un réseau social anti-gaspillage consistant à partager les surplus alimentaires entre amis, collègues, voisin,...

Il s'agit d'un projet destiné à lutter contre le gaspillage tout en générant du lien social. Toute l'équipe souhaite appuyer son action sur une association en cours de création. Le coût total de l'opération est de 17 836 €. Il est proposé d'accorder un parrainage à hauteur de **1 500 €**.

Guillaume HANN : « Magazine Karma » - animation locale

Magazine Karma est à la fois un site internet et un magazine papier trimestriel édité par une association. Il traite de l'actualité musicale à l'échelle de la Grande Région. Sa diffusion se fait en Lorraine et au Luxembourg. Il est gratuit et sa production est bénévole, assurée par une trentaine de contributeurs. Chaque sortie d'un numéro est accompagnée d'une soirée-concert. Le coût total de l'opération s'élève à 28 100 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage à hauteur de **1 500 €**.

Violaine HIGELIN : « Let's Dyke ! » - animation locale

Diplômée d'arts plastiques, Violaine crée l'association Let's Dyke dont l'objet est d'organiser des événements culturels liés aux questions de genres et d'identités. La première manifestation s'est déroulée dans les locaux du Royal le vendredi 12 avril 2013. Le coût total de l'opération est de 7 850 €. Il est proposé un parrainage à hauteur de **500 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2008 portant sur la signature du protocole d'engagement de la Ville de Metz dans le dispositif Envie d'Agir,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** aux associations ci-dessous, et au bénéfice des projets correspondants, les subventions suivantes au titre du dispositif Envie d'agir pour un montant total de **4 500 €** :
 - Tabula Rasa (Sébastien FREUND : l'artisan-menuisier itinérant) 1 000 €
 - Partage ton Frigo (Manon CARRE : Partage ton frigo) 1 500 €
 - Son'Art (Guillaume HANN : Magazine Karma) 1 500 €
 - Let's Dyke (Violaine HIGELIN : Let's Dyke) 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.
La dépense totale s'élève à **4 500 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38

Absents : 17

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ